

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
COURPIGNAC
DÉPARTEMENT de CHARENTE MARITIME

Nature de l'acte : 8.3.1
Voirie

Nombre de Conseillers

En Exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Date de Convocation

22/12/2022

Séance du 03 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois janvier,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Eliane MARSAUD, Maire

Étaient présents : MM BOUCHÉ Frédéric, CORBRET Hervé, TRIGEOL Mickaël, VADIER Laurent, CHARRON Philippe, Mmes MARSAUD Eliane, PRIMAT Gaëlle, SYMPHOR Céline

Absents : PRINCE Daniel, SIVADIER Amandine, SORIN Florent

Madame Céline SYMPHOR a été élue secrétaire de séance

01-Demande de subvention pour la reconstruction du Pont du Pas des Salles

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le pont du Pas des Salles, limitrophe avec la commune de Boisredon, présente un problème de sécurité structurel majeur et se trouve dans un état critique, avec le risque d'effondrement d'une partie du pont. Le devis a été revu.

Elle indique qu'il est nécessaire de réaliser d'importants travaux, à savoir la démolition de l'ouvrage et la construction d'un pont-passerelle en métal et bois.

Elle précise que cette opération est estimée à 97 458.91€ HT soit 116 950.69€ TTC et qu'elle est susceptible de bénéficier des aides de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Faire réaliser les travaux tels que présentés,
- Accepter l'estimatif proposé,
- Solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- Solliciter l'aide De l'Etat au titre de la DSIL
- Retenir le plan de financement suivant :
 - Dépense estimée : 97 458.91€ HT
 - Recettes envisagées : Etat DETR 58 475.75€ (60% du HT)
Etat DSIL19 492.00€ (20% du HT)
 - Autofinancement19 492.00€ (20% du HT)
- Inscrire la dépense au budget.
- Autoriser Mme le Maire à signer tous documents concernant les dépenses afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire, MARSAUD Eliane

